

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

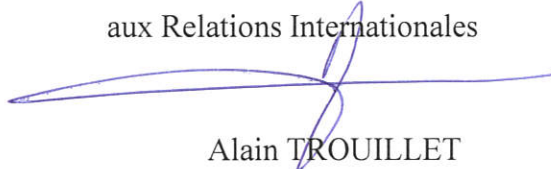
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 68-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Modification de maquette et de MCCC du Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT) : Master « Sciences Politiques », parcours « Gouvernance et Politiques Urbaines Alternatives » - Altervilles</p>
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de maquette et de MCCC du Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT) : Master « Sciences Politiques », parcours « Gouvernance et Politiques Urbaines Alternatives » - Altervilles.

Document annexé et disponible à la DFIP.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38 QUORUM : 19	REPRESENTES : 9	PRESENTS : 14
-----------------------------	-----------------	---------------

POUR : 23	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

